

REVUE

Libre

17
2017

L'affaire
La Barre

17
|
2017

L'affaire La Barre

REVUE
Voltaire

I. AUTOUR DE L'AFFAIRE LA BARRE

Myrtille Méricam-Bourdet

Réinvestir l'affaire La Barre

Éric Wenzel

Les juges, les témoignages et les aveux : l'affaire du chevalier de La Barre au prisme de la procédure criminelle de l'Ancien Régime

Laetitia Saintes

De la barbarie des robes noires. L'affaire La Barre vue sous l'angle des discours voltairiens

Russell Goulbourne

« Il y a enfin des spectateurs qui n'aiment point du tout de pareilles pièces » : Voltaire, La Barre et la référence théâtrale

Alain Sager

Si l'humanité n'existait pas, faudrait-il l'inventer ? L'anthropologie voltairienne après l'affaire La Barre

Salwa Ben Sassi-Taktak

Lire Voltaire à la lumière de l'affaire La Barre : le cas du *Dictionnaire philosophique*

Christiane Mervaud

Les deux réécritures de l'affaire La Barre dans les *Questions sur l'Encyclopédie*

John R. Iverson

Les manuscrits de Saint-Pétersbourg et la genèse du *Cri du sang innocent*

Stéphanie Géhanne-Gavoty

De l'assassinat juridique dans la *Correspondance littéraire* de Grimm : un traitement voltairien de l'affaire La Barre ?

Linda Gil

« La philosophie peut-elle réparer les maux affreux qu'a fait[s] la superstition ? » Condorcet, l'affaire du chevalier de La Barre et l'édition de Kehl des *Œuvres complètes* de Voltaire

Charles Coutel

L'apprentissage de la justice dans la liberté. Actualité de la *Vie de Voltaire* de Condorcet

Nicolas Morel

La lettre à « M. Pasquier », de Voltaire à Beuchot : les affaires judiciaires entre réaction et canonisation

II. INÉDITS ET DOCUMENTS

Natalia Speranskaya

Les manuscrits se rapportant à l'affaire La Barre – d'Étallonde conservés à la Bibliothèque de Voltaire à Saint-Pétersbourg

Christophe Paillard

L'exemplaire maître des *Œuvres* de Voltaire dans la seconde moitié des années 1760. L'auto-annotation de BV3464-1, modèle de BV3462-2, « Keate » et « Balleidier »

François Moureau

Une lettre en partie inédite de Jean-Baptiste Rousseau à Voltaire sur *La Ligue* (Vienne, 11 mai 1722 ; D105)

Nicholas Cronk

Un nouveau correspondant de Voltaire : une lettre inédite de Voltaire à Louis Joseph de Lalive d'Épinay (D11881a)

Ruggero Sciuto

The duc de Richelieu, Voltaire, and Mme du Barry: an Unpublished Letter from the *cabinet noir* (D18516a)

François Moureau

Un écho inédit de Voltaire « mourant » et de la première d'*Irène* par le pharmacien Cadet de Vaux

III. COMPTES RENDUS

ISBN :
979-10-231-2536-8

<http://pups.paris-sorbonne.fr>

R E V U E

voltaire

n° 17 • 2017

L'affaire La Barre



Ouvrage publié avec le concours de l'université Paris-Sorbonne

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2017

© Sorbonne Université Presses, 2022

ISBN de l'édition papier : 979-10-231-0566-7

PDF numériques :

Voltaire17 · L'affaire La Barre	979-10-231-1508-6
Voltaire17 · Myrtille Méricam-Bourdet · Réinvestir l'affaire La Barre	979-10-231-2530-6
Voltaire17 · Éric Wenzel · Les juges, les témoignages et les aveux...	979-10-231-2531-3
Voltaire17 · Lætitia Saintes · De la barbarie des robes noires...	979-10-231-2532-0
Voltaire17 · Russel Goulbourne · Voltaire, La Barre et la référence théâtrale	979-10-231-2533-7
Voltaire17 · Alain Sager · L'anthropologie voltairienne après l'affaire La Barre	979-10-231-2534-4
Voltaire17 · Salwa Ben Sassi-Taktak · Lire Voltaire à la lumière de l'affaire La Barre...	979-10-231-2535-1
Voltaire17 · Christiane Mervaud · Les deux réécritures de l'affaire La Barre...	979-10-231-2536-8
Voltaire17 · John R. Iverson · Les manuscrits de Saint-Petersbourg...	979-10-231-2537-5
Voltaire17 · Stéphanie Géhanne-Gavoty · De l'assassinat juridique...	979-10-231-2538-2
Voltaire17 · Linda Gil · Condorcet, l'affaire du chevalier de La Barre...	979-10-231-2539-9
Voltaire17 · Charles Coutel · L'apprentissage de la justice dans la liberté...	979-10-231-2540-5
Voltaire17 · Nicolas Morel · Lettre de Voltaire à Beuchot...	979-10-231-2541-2
Voltaire17 · Natalia Speranskaya · Les manuscrits se rapportant à l'affaire La Barre...	979-10-231-2542-9
Voltaire17 · Christophe Paillard · L'exemplaire maître des Œuvres de Voltaire...	979-10-231-2543-6
Voltaire17 · François Moureau · Une lettre en partie inédite de Jean-Baptiste Rousseau à Voltaire...	979-10-231-2544-3
Voltaire17 · Nicholas Cronk · Un nouveau correspondant de Voltaire...	979-10-231-2545-0
Voltaire17 · Ruggero Sciuto · The duc de Richelieu, Voltaire, and Mme du Barry...	979-10-231-2546-7
Voltaire17 · François Moureau · Un écho inédit de Voltaire...	979-10-231-2547-4
Voltaire17 · Comptes rendus	979-10-231-2548-1

Mise en page Atelier Christian Miller
Adaptation numérique Emmanuel Marc DUBOIS (Issigeac)
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60
sup@sorbonne-universite.fr
sup.sorbonne-universite.fr

SOMMAIRE

Liste des sigles et abréviations.....	7
---------------------------------------	---

I

AUTOUR DE L'AFFAIRE LA BARRE

Section coordonnée par Myrtille Méricam-Bourdet

Réinvestir l'affaire La Barre Myrtille Méricam-Bourdet	11
Les juges, les témoignages et les aveux : l'affaire du chevalier de la barre au prisme de la procédure criminelle de l'ancien régime Éric Wenzel.....	17
De la barbarie des robes noires. L'affaire La Barre vue sous l'angle des discours voltairiens Laetitia Saintes	29
« Il y a enfin des spectateurs qui n'aiment point du tout de pareilles pièces » : Voltaire, La Barre et la référence théâtrale Russell Goulbourne.....	45
Si l'humanité n'existait pas, faudrait-il l'inventer ? De l'anthropologie voltairienne après l'affaire La Barre Alain Sager	55
Lire Voltaire à la lumière de l'affaire La Barre : le cas du <i>Dictionnaire philosophique</i> Salwa Ben Sassi-Taktak	67
Les deux réécritures de l'affaire La Barre dans les <i>Questions sur l'Encyclopédie</i> Christiane Mervaud.....	77
Les manuscrits de Saint-Petersbourg et la genèse du <i>Cri du sang innocent</i> John R. Iverson.....	103
De l'assassinat juridique dans la <i>Correspondance littéraire</i> de Grimm : Un traitement voltairien de l'affaire La Barre ? Stéphanie Géhanne-Gavoty	125
« La philosophie peut-elle réparer les maux affreux qu'a fait[s] la superstition ? » Condorcet, L'affaire du chevalier de La Barre et l'édition de Kehl des <i>Œuvres complètes</i> de voltaire Linda Gil.....	143

L'apprentissage de la justice dans la liberté. Actualité de la <i>Vie de Voltaire</i> de Condorcet Charles Coutel.....	159
La lettre à « M. Pasquier », de Voltaire à Beuchot : Les affaires judiciaires entre réaction et canonisation Nicolas Morel.....	167

II
INÉDITS ET DOCUMENTS

Les manuscrits se rapportant à l'affaire La Barre – d'Étallonde conservés à la bibliothèque de Voltaire à Saint-Pétersbourg* Natalia Speranskaya.....	181
4 L'exemplaire maître des œuvres de Voltaire dans la seconde moitié des années 1760. L'auto-annotation de BV3464-1, modèle de bv3462-2, « keate » et « balleidier » Christophe Paillard, avec la collaboration d'Alla Zlatopolskaya.....	261
Une lettre en partie inédite de Jean-Baptiste Rousseau à Voltaire sur <i>La Ligue</i> (Vienne, 11 mai 1722 ; D105) François Moureau.....	297
Un nouveau correspondant de Voltaire : une lettre inédite de voltaire à Louis Joseph de Lalive d'Épinay (D11881a) Nicholas Cronk.....	301
The duc de Richelieu, Voltaire, and Mme du Barry: an unpublished letter from the <i>Cabinet noir</i> (d18516a)* Ruggero Sciuto.....	309
Un écho inédit de Voltaire « mourant » et de la première d' <i>Irène</i> par le pharmacien Cadet de Vaux François Moureau.....	315

III
COMPTES RENDUS

Section coordonnée par Gillian Pink et Antoine Villard

<i>Les Œuvres complètes de Voltaire</i> , t. 51A, <i>Recueil des facéties parisiennes</i> , Oxford, Voltaire Foundation, 2015, xxx + 592 p. Olivier Ferret.....	321
<i>Les Œuvres complètes de Voltaire</i> , t. 58, <i>Œuvres de 1764</i> , Oxford, Voltaire Foundation, 2016, xxvi + 610 p. Édouard Languille	327
<i>Les Œuvres complètes de Voltaire</i> , t. 70A, <i>Writings of 1769 (IIA)</i> , Oxford, Voltaire Foundation, 2015, xx + 465 p. Sylvain Menant.....	332
<i>Les Œuvres complètes de Voltaire</i> , t. 70B, <i>Writings of 1769 (IIB)</i> , Oxford, Voltaire Foundation, 2016, xviii + 342 p. Alain Sandrier	334
Voltaire, <i>Zaïre</i> , éd. Pierre Frantz, Paris, Gallimard, coll. « Folio théâtre », 2016, 249 p. Laurence Daubercies	338
Catherine II de Russie et Friedrich Melchior Grimm, <i>Une correspondance privée, artistique et politique au siècle des Lumières</i> , t. I, 1764-1778, édition critique par Sergueï Karp, avec la collaboration de Georges Dulac, Christoph Frank, Sergueï Iskioul, Gérard Kahn, Ulla Kölving, Nadezsda Plavinskaia, Vladimir Rjéousti et Claus Scharf, Ferney-Voltaire/Moscou, Centre international d'étude du XVIII ^e siècle/Monuments de la pensée historique, 2016, lxxxiv + 341 p. Christophe Paillard.....	341
Olivier Ferret, <i>Voltaire dans l'Encyclopédie</i> , Paris, Société Diderot, coll. « L'atelier », 2016, 413 p. Antoine Villard	349
Gail K. Noyer, <i>Voltaire's Revolution: Writings from His Campaign to Free Laws from Religion</i> , Amherst/New York, Prometheus, 2015, 397 p. Patrick Neiertz.....	357
Agenda de la SEV.....	361

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Bengesco	Georges Bengesco, <i>Voltaire. Bibliographie de ses œuvres</i> , Paris, Librairie académique Perrin, 1882-1890, 4 vol.
BnC	<i>Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs : t. 214 ; Voltaire</i> , éd. H. Frémont et autres, Paris, 1978, 2 vol.
BV	M. P. Alekseev et T. N. Kopreeva, <i>Bibliothèque de Voltaire : catalogue des livres</i> , Moscou, 1961.
CL	Grimm, Diderot, Raynal, Meister et autres, <i>Correspondance littéraire, philosophique et critique</i> , éd. M. Tourneux, Paris, Garnier, 1877-1882, 16 vol.
CN	<i>Corpus des notes marginales de Voltaire</i> , Berlin/Oxford, Akademie-Verlag/Voltaire Foundation, 1979- [8 vol. parus].
D	Voltaire, <i>Correspondence and related documents</i> , éd. Th. Besterman, <i>OCV</i> , t. 85-135, Oxford, Voltaire Foundation, 1968-1977.
<i>Dictionnaire général de Voltaire</i>	R. Trousson et J. Vercruyse (dir.), <i>Dictionnaire général de Voltaire</i> , Paris, H. Champion, 2003.
<i>Encyclopédie</i>	<i>Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres</i> , Paris, Briasson, David, Le Breton, Durand, 1751-1765, 17 vol. ; <i>Recueil de planches, sur les sciences, les arts libéraux, et les arts mécaniques, avec leur explication</i> , Paris, Briasson, David, Le Breton, Durand, 1762-1772, 9 vol.
Ferney	George R. Havens et Norman L. Torrey, <i>Voltaire's catalogue of his library at Ferney</i> , <i>SVEC</i> , n° 9 (1959).
Fr.	Manuscrits français (BnF).
<i>Inventaire Voltaire</i>	J. Goulemot, A. Magnan et D. Masseur (dir.), <i>Inventaire Voltaire</i> , Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1995.
K84	<i>Œuvres complètes de Voltaire</i> , [Kehl], Société littéraire typographique, 1784-1789, 70 vol. in-8°.

M	Voltaire, <i>Œuvres complètes</i> , éd. L. Moland, Paris, Garnier, 1877-1882, 52 vol.
n.a.fr.	Nouvelles acquisitions françaises (BnF).
OCV	<i>Les Œuvres complètes de Voltaire / The Complete Works of Voltaire</i> , Oxford, Voltaire Foundation [édition en cours].
OH	Voltaire, <i>Œuvres historiques</i> , éd. R. Pomeau, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1957.
OUSE	<i>Oxford University Studies in the Enlightenment</i> , Oxford, Voltaire Foundation.
SVEC	<i>Studies on Voltaire and the Eighteenth Century</i> , Oxford, Voltaire Foundation.
VST	R. Pomeau, R. Vaillot, Ch. Mervaud et autres, <i>Voltaire en son temps</i> , 2 ^e éd., Oxford, Voltaire Foundation, 1995, 2 vol.
8 w75G	Voltaire, <i>La Henriade, divers autres poèmes et toutes les pièces relatives à l'épopée</i> , Genève, [Cramer et Bardin], 1775, 40 vol. in-8° [édition dite « encadrée »].

I

Autour de l'affaire La Barre

Section coordonnée par Myrtille Méricam-Bourdet

LES DEUX RÉÉCRITURES DE L'AFFAIRE LA BARRE DANS LES *QUESTIONS SUR L'ENCYCLOPÉDIE*

Christiane Mervaud
Université de Rouen

Voltaire n'a cessé de réécrire encore et toujours l'affaire La Barre qui le hanta jusqu'aux derniers mois de sa vie. Il a revécu en pensée l'horreur du procès et de l'exécution du chevalier de La Barre qu'il rappelle à une société oublieuse. En 1777, dans le *Prix de la justice et de l'humanité*, il condamne encore ces « trois prétendus gradués de province [qui] ont suffi pour faire expirer des enfants dans les flammes, avec des accessoires d'une atrocité iroquoise cent fois plus aggravants¹ », et il relate, une fois de plus, « la catastrophe arrivée en l'an 1766 », la barbarie du jugement de ces « trois Rhadamantes de village »². Cette affaire donne lieu à son inlassable dénonciation de l'état chaotique de la législation criminelle, de ses absurdités et de ses cruautés, du mauvais fonctionnement de la justice sur fond de fanatisme religieux. De la *Relation de la mort du chevalier de La Barre* et de *L'Homme aux quarante écus* en 1768³ à l'article « Torture » de *La Raison par alphabet* en 1769⁴, Voltaire avait dévoilé ces réalités atroces. La rédaction et la publication des *Questions sur l'Encyclopédie* restent un temps fort de la réflexion de Voltaire sur l'institution judiciaire⁵ dont un des points remarquables est illustré par deux réécritures de l'affaire La Barre⁶.

La première concerne l'édition originale en neuf volumes des *Questions* de 1770 à 1772. Elle se situe dans le sillage de la *Relation de la mort du chevalier*

- 1 *Le Prix de la justice et de l'humanité*, art. 9 « Des sorciers », éd. Robert Grandroute, *OCV*, t. 80b (2009), p. 100.
- 2 *Ibid.*, art. 10 « Du sacrilège », p. 112-117, ici p. 113-115. En septembre 1777, dans une lettre au duc de Richelieu, Voltaire rappelle encore que « l'horrible aventure du chevalier de La Barre et de Tallonde méritait bien aussi qu'on se pourvût en cassation » (D20809).
- 3 Voir *Relation de la mort du chevalier de La Barre*, éd. Robert Grandroute, *OCV*, t. 63b (2008), p. 493-581, et *L'Homme aux quarante écus*, éd. Brenda M. Bloesch, *OCV*, t. 66 (1999), p. 369.
- 4 Voir *Dictionnaire philosophique*, éd. sous la dir. de Christiane Mervaud, *OCV*, t. 36 (1994), p. 567-573.
- 5 Voir les articles « Arrêts notables », « Des crimes ou délits », « Criminaliste », « Criminel », « Droit », « Droit canonique », « Justice », « Lois », « Question », « Supplices ».
- 6 En 1777, relisant la dernière édition des *Questions*, il corrige une coquille dans l'article « Justice » ; voir Samuel Taylor, *The Definitive text of Voltaire's works: the Leningrad encadrée*, *SVEC*, n° 124 (1974), p. 122.

de La Barre et affecte une dizaine d'articles⁷. Elle sera reprise, sans modification, dans les éditions suivantes des *Questions* jusqu'à l'édition Cramer de 1774. La seconde apparaît dans l'édition encadrée en 1775 et elle est contemporaine du *Cri du sang innocent*⁸, appel à la clémence royale en faveur d'un ancien compagnon de La Barre, Bertrand Gaillard d'Étallonde qui, réfugié en Prusse, avait pris le nom de Morival⁹. Elle concerne l'article « Justice » et le dernier texte des *Questions*, la « Rétractation nécessaire d'un des auteurs des *Questions sur l'Encyclopédie* »¹⁰. Étudier la place que tient l'affaire La Barre dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, c'est se confronter à ces deux réécritures. La première s'inscrit dans une perspective commémorative, la seconde, au temps d'une nouvelle version de l'affaire. Les variations dans les récits et les évocations de ce drame judiciaire permettent de voir à l'œuvre une écriture militante de l'histoire contemporaine et une utilisation de l'événement dont on s'efforcera de dégager les enjeux et les effets, tout particulièrement en ce qui concerne l'interprétation des *Questions sur l'Encyclopédie*.

78

RÉEMPLOI DE LA RELATION DE LA MORT DU CHEVALIER DE LA BARRE

Dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, Voltaire, comme il l'indique à son ami l'avocat Charles Frédéric Gabriel Christin, avait d'abord pensé raconter « tout au long » le procès de La Barre dans l'article « Criminel »¹¹. C'est dans l'article « Justice » qu'il reproduit, en septembre-octobre 1771, une large partie de la *Relation de la mort du chevalier de La Barre* de 1768¹². Ce choix est significatif : l'affaire La Barre n'est pas un procès criminel parmi d'autres. Cette reprise de la *Relation*, dans l'édition de 1770-1772, est précédée par une introduction citant Cicéron sur l'extrême justice devenant injustice et faisant allusion de manière explicite à Calas et à La Barre, et de manière implicite à Monbailli. Puis Voltaire recopie la « Lettre de M. Cass... à M. Beccaria » (lignes 1-396)¹³. Il ne reprend pas la fin de la *Relation* : la réflexion du marquis de Vauvenargues disant que « ce qui n'offense pas la société n'est pas du ressort de la justice »,

7 « Antiquité », « Blasphème », « Conspirations contre les peuples », « Criminaliste », « Des crimes ou délits », « Impie », « Intolérance », « Justice », « Question », « Supplices ».

8 Voir *Le Cri du sang innocent*, éd. Robert Grandroute, *OCV*, t. 77a (2014), p. 217-335.

9 C'était le nom d'une terre de sa famille.

10 Voir respectivement *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. sous la dir. de Nicholas Cronk et Christiane Mervaud, *OCV*, t. 42a (2011), p. 499-517 et *OCV*, t. 43 (2013), p. 528-532.

11 D16075, 5 janvier 1770. L'article « Criminel » évoque l'affaire Calas et raconte l'affaire Sirven (*Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., *OCV*, t. 40 [2009], p. 293-303, ici p. 298-303).

12 Voir *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., *OCV*, t. 42a, p. 499-514 qui a relevé les variantes des éditions précédentes. Dans l'édition de 1770-1772 [Genève, Cramer], l'article était publié dans le tome VII, p. 278-298. Cet article « Justice » n'a rien à voir avec le long article de l'*Encyclopédie*.

13 Cassen avait été l'avocat de Sirven.

l'évocation de la consternation publique à la suite de l'exécution du chevalier, les remarques sur une politique « imbécile et barbare » qui rend la religion catholique « exécration »¹⁴. En revanche, dans les *Questions*, Voltaire ajoute, à la suite du texte de la *Relation* qu'il a repris, de nouveaux paragraphes. L'un montre qu'en France, l'application de la rigueur est à géométrie variable et l'autre forme des vœux pour « des lois plus sensées, des ministres des lois plus sages, plus éclairés, plus humains »¹⁵. Ce rappel massif de la *Relation* dans l'article « Justice » implique que les incohérences de ce procès à charge et l'inhumanité de la sentence et de l'exécution mettent en lumière, de manière indubitable, le fonctionnement de la justice française. C'est donc sa valeur exemplaire d'« assassinat juridique » qui est ainsi soulignée comme elle l'est également dans l'ensemble des allusions à l'affaire La Barre des *Questions sur l'Encyclopédie*. L'édition de 1770-1772 reprend en charge le passé de l'œuvre voltairienne sur cette affaire.

LES RAPPELS ET TRANSPOSITIONS DE L'AFFAIRE LA BARRE

En parfaite cohérence avec cet article « Justice », Voltaire dresse un mémorial du chevalier de La Barre qui fait toujours partie des litanies du long martyrologe de l'institution judiciaire. Il figure dans l'article « Antiquité », paru en novembre-décembre 1770, aux côtés de la maréchale d'Ancre immolée en place de Grève, du maréchal de Marillac, de Lally-Tollendal conduit à l'échafaud « avec un bâillon à la bouche ». Il clôt ce triste défilé d'adultes, la justice n'ayant aucune pitié pour ce « jeune homme de dix-neuf ans, plein de candeur, de courage et de modestie, mais très imprudent », un portrait qui ne cherche pas à traduire une singularité individuelle, mais qui peut être érigé en figure d'une jeunesse imprudente dans un monde d'adultes retors et pervers¹⁶. Jeunes ou moins jeunes, toutes les victimes de l'archaïsme sanguinaire des juges condamnent les Welches, ces Français qui, dans les plaisirs raffinés de la fête, du théâtre, de l'opéra, des vaudevilles, s'efforcent de ne point voir les horreurs de leur société. Voltaire ne cesse de dénoncer cette insoutenable légèreté française : « On va à l'Opéra-Comique le jour qu'on brûle le chevalier de La Barre. Ah ! Parisiens, Parisiens ! Vous ne savez que danser autour des cadavres de vos frères » (D15803).

Affaire symbolique, celle de La Barre démontre, de manière quasi caricaturale, la disproportion entre la peine et le délit que dénonçait, à la suite de Beccaria, le *Commentaire sur le traité Des délits et des peines* en 1766¹⁷. Il suffit de ne pas se mettre à genoux « devant une procession de capucins à Perpignan » ou de manquer

¹⁴ *Relation de la mort du chevalier de La Barre*, éd. cit., p. 568-571.

¹⁵ *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., OCV, t. 42a, p. 513-514.

¹⁶ *Ibid.*, OCV, t. 38 (2007), p. 400-416, ici p. 411.

¹⁷ Voir éd. Christophe Cave, OCV, t. 61a (2012), p. 1-168.

« à se laver le coude vers Alep et vers Ériwan » pour être traité d'impie, remarque l'article « Impie » de septembre-octobre 1771¹⁸. Pour ouvrir un espace de liberté à l'esprit critique, pour offrir à son lecteur le plaisir de décrypter l'allusion, Voltaire transpose la tragédie d'Abbeville dans d'autres contextes étant donné qu'il est plus facile de condamner les agissements d'autres religions que de critiquer la religion d'État de son pays. Déjà dans *L'Homme aux quarante écus* en 1768, Voltaire avait évoqué ce drame sous un déguisement exotique dans le chapitre « Des proportions » :

Il y a quelques années que l'on condamna dans la Tartarie deux jeunes gens à être empalés pour avoir regardé (leur bonnet sur la tête) passer une procession de lamas. L'empereur de Chine, qui est un homme de beaucoup d'esprit, dit qu'il les aurait condamnés à marcher nu-tête à la procession pendant trois mois¹⁹.

80 Par deux fois, dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, Voltaire utilise les vertus du dépaysement, situant l'affaire La Barre à mi-chemin de la fiction. Ainsi, dans l'article « Blasphème » de novembre-décembre 1770, afin d'illustrer l'idée que la notion de blasphème varie d'un pays à l'autre, il met en scène un marchand de Tyr confronté au polythéisme égyptien : « scandalisé de voir porter en cérémonie un oignon, un chat, un bouc », il parle « indécentement » d'Isis, d'Osiris et d'Horus, et « aura peut-être détourné la tête, et ne se sera point mis à genoux en voyant passer en procession les parties génitales du genre humain plus grandes que nature ». Enfin, crime énorme, « il aura même chanté une chanson »²⁰. Cette comparaison entre deux processions, l'une d'un phallus, l'autre célébrant la présence réelle du Christ dans l'eucharistie, relève d'une évidente intention blasphématoire. Le refus de s'agenouiller devant une procession du Saint-Sacrement lors de la Fête-Dieu, le fait d'avoir chanté des chansons de corps de garde, ainsi transposés, perdent de leur gravité et de leur caractère scandaleux. Situées dans un autre contexte religieux, ces impiétés sont relativisées ; elles apparaissent comme de simples indécences, répréhensibles seulement en un temps lointain et en un lieu éloigné, et qu'il faut distinguer des délits reconnus universellement. Voltaire souligne cette différence entre les unes et les autres dans l'article « Des délits locaux » du *Dictionnaire philosophique* en 1767 et dans « Des crimes ou délits » des *Questions* publié en mars-avril 1771²¹.

18 *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., OCV, t. 42a, p. 374-376, ici p. 376.

19 *L'Homme aux quarante écus*, éd. cit., p. 369-370. Voltaire fait allusion à Frédéric II qui, le 7 août 1766, lui écrivit : « Si vous me demandez si j'aurais prononcé un arrêt si dur, je vous dirai que non, et que, selon mes lumières naturelles, j'aurais proportionné la peine au délit. Vous avez brisé une statue, je vous condamne à la rétablir » (D13479). Ainsi le roi de Prusse fait-il la leçon aux Welches.

20 *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., OCV, t. 39 (2008), p. 396-397.

21 Voir *Dictionnaire philosophique*, éd. cit., OCV, t. 36, p. 9-13 ; *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., OCV, t. 40, p. 284-291.

Une section de cet article de 1771, intitulée « Des crimes de temps et de lieu qu'on doit ignorer », est consacrée à une nouvelle transposition de l'affaire La Barre moins sommaire et située dans un contexte chrétien²². La scène se passe à Ancône où trois jeunes gens font des plaisanteries de mauvais goût sur la maison de Notre-Dame de Lorette et chantent une chanson impertinente. Le scénario suit de près le déroulement de l'affaire d'Abbeville : intervention d'un « fanatique » qui engage « un monsignor à lâcher un monitoire », récolement des témoins, des gens du peuple effrayés qui se pressent pour rapporter ce qu'on n'a point dit ni fait, rumeur comportant maintes invraisemblances et sentence terrible qui amalgame celle à laquelle était condamné par contumace Gaillard d'Étallonde considéré comme coupable d'un sacrilège, la mutilation du crucifix, et celle que doit subir le chevalier de La Barre coupable seulement d'impiétés²³. Une note dans l'édition des *Questions sur l'Encyclopédie* faite à Neuchâtel par la Société typographique (1771-1772) précise que cette aventure est arrivée à Abbeville et prétend que « deux jeunes gens » ont été condamnés « à l'extirpation de leur langue, à l'amputation de leur main droite, à la torture ordinaire et extraordinaire, et à être brûlés vifs »²⁴. Ce récit de l'article « Des crimes ou délits » est ordonné autour du thème exclusif de la religion : les intrigues d'un quidam jaloux, Charles Joseph Dumaisniel de Belleval, dans la *Relation de la mort du chevalier de La Barre*²⁵, sont remplacées par celles d'un « fanatique » ; la chanson scandaleuse a été composée par un huguenot, ce qui suppose un conflit entre deux Églises ; la confirmation de la sentence par le Parlement est occultée. Dans une incise d'un humour féroce, Voltaire bouscule la chronologie du châtement : après avoir coupé la main et la langue aux présumés coupables, « on les mettra à la torture pour savoir d'eux (au moins par signes) combien il y avait de couplets à la chanson ». Voltaire crée un scénario improbable dont l'absurdité est patente, mais qui doit susciter l'exécration des bourreaux. Dans cette version, Voltaire dévoile, y compris dans les inexactitudes de sa transposition, l'essence d'une justice cruelle et absurde. Il ne distingue pas les châtements prévus pour les deux coupables, retenant le plus terrible. Ces outrances sont censées déniaiser le lecteur mieux que tout récit méticuleux : toujours dans « Des crimes ou délits », un avocat de Milan, allusion transparente à Cesare Beccaria, s'enquiert auprès du juge des châtements pour des jeunes gens qui auraient violé, puis

22 Voir *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., OCV, t. 40, p. 285-288.

23 Sur la distinction entre ces deux condamnations, voir l'édition critique de la *Relation* par Robert Granderoite, OCV, t. 63b, p. 559-560.

24 *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., OCV, t. 40, p. 286, variante (71n). On relève les exagérations manifestes de cette assertion.

25 Belleval est « un vieux scélérat jaloux » dans une lettre de Voltaire à Michel Paul Gui de Chabanon (D13570, 19 septembre 1766). Son nom est écrit en toutes lettres dans la *Relation* (éd. cit., p. 541, 543, 545, 546, 552 et 553).

égorgé leur mère, afin de la manger : « Oh oh ! répondit le juge, il y a bien de la différence ; violer, assassiner et manger son père et sa mère n'est qu'un délit contre les hommes ». Ainsi inceste, meurtre, cannibalisme méritent une punition moindre que des impiétés, et le juge répondant sur la punition de ces crimes les imagine répétés deux fois, commis par le coupable contre son père et sa mère. Ce jugement inventé de toutes pièces attaque, en la caricaturant, la hiérarchie des crimes qui structure les *Institutes au droit criminel [...] avec un traité particulier des crimes* de Pierre-François Muyart de Vouglans (Paris, 1757), un ouvrage que Voltaire a pratiqué²⁶. Ce juriste distinguait, dans son traité sur les crimes, ceux de lèse-majesté divine, les plus graves, de ceux de lèse-majesté humaine.

Ces exagérations relèvent-elles seulement du combat contre l'Infâme et/ou de la satire ? Elles reflètent aussi, dans une certaine mesure, ce que Voltaire retenait effectivement de cette horrible histoire qui l'a traumatisé. Dans sa correspondance, il a revécu en pensée le supplice réel du chevalier de La Barre qu'il confond avec celui qu'aurait dû subir Gaillard d'Étallonde²⁷. Confrontées à la réalité de l'affaire telle qu'on peut la reconstituer grâce aux archives, ces multiples réécritures éclairent l'inlassable lutte de Voltaire pour que l'on n'oublie pas les victimes d'assassinats « commis avec le glaive de la justice ». C'est une remarque de Victor Hugo, dans le *Reliquat de William Shakespeare*, qui permet de comprendre ces recreations de Voltaire : « Il sort du réel et entre dans le vrai²⁸ ». Si Voltaire fait un pas de côté par rapport au déroulement des faits, c'est pour mettre au jour une vérité sur le fonctionnement de la justice de son temps. Il faut transcrire l'horreur afin de briser l'indifférence, la lâcheté ordinaire des honnêtes gens, leur refus de se compromettre, leur insondable frivolité. Pour ce faire, la surenchère, la simplification, la stylisation marquent un style habité par la passion et qui se situe dans le registre de l'intensité. Voltaire retrouve ici la virulence dévastatrice du dialogue *André Destouches à Siam* (1766). Le juge, qui a en mains des « demi-preuves » et des « demi-vérités », traite ainsi des « demi-innocents et des demi-coupables » : « Nous commençons donc par leur donner une demi-mort, après quoi nous allons déjeuner ; ensuite vient la mort tout entière, ce qui donne dans le monde une grande considération, qui est le revenu du prix de nos charges »²⁹. Et l'article « Torture » (1769) de *La Raison par alphabet*

²⁶ BV2541, CN, t. V, p. 802-806. Voir Christiane Mervaud, « Sur le testament judiciaire de Voltaire : le *Prix de la justice et de l'humanité* et le *Traité des crimes* de Pierre-François Muyart de Vouglans », dans John Renwick (dir.), *Voltaire : la tolérance et la justice*, Louvain/Paris/Walpole (Mass.), Peeters, 2011, p. 389-409.

²⁷ Voir Christiane Mervaud, « Voltaire et le *Cri du sang innocent* », *L'Infini*, n° 25 (printemps 1989), p. 135-145.

²⁸ Victor Hugo, *Promontorium somnii*, dans *Œuvres complètes*, éd. sous la dir. de Jean Massin, Paris, Le Club français du livre, t. XII, 1969, p. 463.

²⁹ *André Destouches à Siam*, éd. John Renwick, *OCV*, t. 62 (1987), p. 120.

évoque, de manière grinçante, la « curiosité » de l'épouse du juge : « Mon petit cœur, n'avez-vous fait donner aujourd'hui la question à personne³⁰? »

L'ironie corrosive de Voltaire dénonce l'incompétence criminelle des juges. L'article « Blasphème » en fournit une illustration. Il rappelle la hiérarchie des peines concernant les blasphémateurs, selon l'ordonnance de 1666. Les juges qui punissent « un emportement de jeunesse, comme on punit des empoisonneurs et des parricides » n'appliquent pas la loi³¹. Et quand ils l'appliquent, c'est en ennemi du prévenu. Le portrait du « grand criminaliste », qui date de 1774, dénonce ses manigances. Ce « barbare en robe » « sait faire tomber les accusés dans le piège », « ment impudemment pour découvrir la vérité », « intimide les témoins », recherche des lois antiques datant du temps des guerres civiles pour les faire revivre³².

Le jugement d'Abbeville est une sorte de point nodal de la réflexion de Voltaire, cette affaire étant traitée sous différents angles selon la structure discontinue d'un ouvrage alphabétique. Dans l'article « Conspirations contre les peuples, ou proscriptions », paru en mars-avril 1771, qui reprend l'opuscule intitulé *Des conspirations contre les peuples* imprimé fin 1766 dans une édition d'*Octave et le jeune Pompée, ou le Triumvirat*, Voltaire ajoute au portrait des juges « sanguinaires sans nécessité », portrait sans doute inspiré par le jugement d'Abbeville, une phrase dans laquelle la référence est plus explicite : « Les cannibales se vengent, mais ils ne font pas expirer dans d'horribles supplices un compatriote qui n'a été qu'imprudent³³ ». Véritable obsession, cette sentence refait surface dans l'article « Intolérance » de septembre-octobre 1771. Le discours du fanatique, persuadé d'avoir raison et d'être inspiré par la grâce, s'adresse à tous ceux qui négligent ou refusent ses diktats et prévoit leur châtement : « Par conséquent, vous méritez qu'on vous coupe le poing ; qu'on vous arrache la langue ; qu'on vous mette à la torture et qu'on vous brûle à petit feu ; car Dieu est miséricordieux³⁴ ». Les allusions se font très explicites dans l'article « Question, torture » de novembre-décembre 1771 : les juges d'Abbeville « condamnent à la torture un jeune officier pour savoir quels sont les enfants qui ont chanté avec lui une vieille chanson, qui ont passé devant une procession de capucins sans ôter leur chapeau », cette horreur en temps de lumières et de paix est « pire que les massacres de la Saint-Barthélemy commis dans les ténèbres du fanatisme »³⁵. Et la section 1 de l'article

30 *Dictionnaire philosophique*, éd. cit., OCV, t. 36, p. 567-573, ici p. 571.

31 *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., OCV, t. 39, p. 396.

32 *Ibid.*, OCV, t. 40, p. 292. Dans son *Discours sur la justice criminelle*, Michel Servan avait dénoncé les « interrogatoires captieux » des juges. Sur les relations de cet avocat général et de Voltaire, voir Christiane Meraud, « Voltaire et le Beccaria de Grenoble : Michel Joseph Antoine Servan », dans Nicholas Cronk (dir.), *Voltaire and the 1760s*, SVEC 2008:10, p. 171-181.

33 *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., OCV, t. 40, p. 206-230, ici p. 230.

34 *Ibid.*, OCV, t. 42a, p. 460-463, ici p. 462.

35 *Ibid.*, OCV, t. 43, p. 76-79, ici p. 79.

« Supplices », parue également en novembre-décembre 1771, stigmatise par une antiphrase les « Solons et les Lycurgues d'Abbeville » : « En quoi était-il nécessaire qu'on coupât la main et la langue au chevalier de La Barre ? Qu'on l'appliquât à la torture ordinaire et extraordinaire, et qu'on le brûlât tout vif ? »³⁶.

Certes, on a beau jeu de relever les redites et les erreurs factuelles de Voltaire. Il est vrai qu'il exploite sans cesse le même scénario, les mêmes images de mutilation traduisant la violence du vécu et que ses récits sont marqués par la même stylisation tragique. Il est vrai également qu'on ignore si on a coupé la langue de La Barre ou si on s'est contenté d'un simulacre (le bourreau Sanson réclame dix livres pour cette exécution dans le mémoire de ses frais, ce qui n'est pas une preuve indubitable³⁷) ; La Barre a été appliqué seulement, si l'on ose dire, à la torture ordinaire, il a été décapité et non brûlé vif, son cadavre a brûlé toute la nuit. Voltaire modifie le strict déroulé des faits, retenant des schémas signifiants, mais, dans ces créations, il dépasse l'événementiel pour atteindre au symbolique. Toutes ces évocations outrées, destinées à éveiller les consciences, convergent vers la reprise de la *Relation de la mort du chevalier de La Barre* figurant dans l'article « Justice » des *Questions sur l'Encyclopédie*.

84

UNE PREMIÈRE RÉÉCRITURE DE LA *RELATION* DANS L'ARTICLE « JUSTICE » EN 1771

Or l'article « Justice », dans cette première version, présente un certain nombre de variantes par rapport au texte de la *Relation de la mort du chevalier de La Barre*³⁸. Certaines, qui sont d'ordre stylistique, introduisent des nuances : par exemple, l'abbesse de Willancourt, Anne Marguerite Feydeau, dont la *Relation* affirmait qu'elle était « de mœurs très régulières », est créditée dans les *Questions* de « mœurs au fond très régulières »³⁹. Voltaire aurait-il à l'esprit les accusations portées contre sa conduite que relate, pour s'en défendre, l'« histoire de mes malheurs » : on aurait joué aux cartes, dansé, donné des concerts dans le parloir ; on se serait déguisé ; l'abbesse se serait promenée sur les remparts en compagnie de Dumaisniel de Belleval et même ce dernier entraînait souvent dans l'abbaye, où on l'avait vu « dans

³⁶ *Ibid.*, p. 321-337, ici p. 325.

³⁷ Ce mémoire est reproduit dans Max Gallo, *Que passe la justice du roi. Vie, procès et supplice du chevalier de La Barre*, Paris, Robert Laffont, 1987, p. 293-295. Sanson avait tout intérêt à mentir dans cet état de ses frais. Selon Louis-Alexandre Devérité, on se serait limité à un simulacre et son témoignage a du poids (*Recueil intéressant, sur l'affaire de la mutilation du crucifix d'Abbeville, arrivée le 9 août 1765 et sur la mort du chevalier de La Barre pour servir de supplément aux causes célèbres*, Londres, J. Nourse, 1776, p. 38). D'ailleurs, Voltaire dans la *Relation* écrivait : « Je ne puis dire en effet si on lui coupa la langue et la main » (éd. cit., p. 566).

³⁸ Dans l'édition critique de la *Relation de la mort du chevalier de La Barre*, les variantes des *Questions* dans l'édition de 1770 sont signalées (éd. cit., p. 539-567).

³⁹ *Ibid.*, p. 541, et *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., t. 42a, p. 501. Dans sa lettre du 10 janvier 1774 au marquis de Florian, Anne Marguerite Feydeau, qui a lu l'article « Justice » dans l'édition de 1770-1772, déclare qu'elle a lieu de s'affliger « de la manière dont je suis traitée » (D18746).

sa chambre fumant sa pipe et en robe de chambre)? L'abbesse se dit victime de calomnies quant à la présence d'un homme dans sa chambre; elle avoue seulement qu'on a dansé le jour de sa fête, qu'on lui a donné un feu d'artifice et qu'on a déguisé une fois le chevalier en religieuse, mais « avec la plus grande décence »⁴⁰.

Plus important est le fait que le nom de Belleval soit remplacé par l'initiale B***⁴¹. S'agit-il, de la part de Voltaire, de la volonté de marquer la différence entre une entrée de sa « petite encyclopédie⁴² » et un ouvrage polémique qui désigne *ad hominem*? Enfin, une inflexion nouvelle se fait jour. Des précisions sur le rôle du Parlement, absentes en 1768, sont ajoutées. Dans la *Relation de la mort du chevalier de La Barre*, Voltaire écrivait que « le procureur général, versé dans la jurisprudence, conclut à casser la sentence d'Abbeville » et, faisant preuve de prudence, il évoque la décision contraire des parlementaires sans expliciter ce qui l'a motivée :

Il y avait vingt-cinq juges, dix acquiescèrent aux conclusions du procureur général; mais des circonstances singulières que je ne puis mettre par écrit, obligèrent les quinze autres à confirmer cette sentence étonnante le 5 juin de cette année 1766⁴³.

Dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, en 1771, il révèle ces « circonstances singulières », jusqu'alors dissimulées, et il condamne, en y mettant les formes, ceux qui ont confirmé la sentence « étonnante » qualifiée désormais d'« abominable » :

Il y avait vingt-cinq juges, dix acquiescèrent aux conclusions du procureur général; les quinze autres *animés par des principes respectables, dont ils tiraient des conclusions affreuses, se crurent obligés de confirmer cette abominable sentence*, le 5 juin de cette année 1766. *Ils voulaient signaler leur zèle pour la religion catholique; mais ils pouvaient être religieux sans être meurtriers*⁴⁴.

En 1771, à la suite de la suppression des parlements par Maupeou, Voltaire a mis sa plume au service de l'autorité royale, il n'a plus à faire preuve de la prudence qu'il avait manifestée dans la *Relation* et il saisit l'occasion de dire son fait à « la canaille parlementaire ». En décembre 1770, alors que le parlement de Paris

40 Voir D15081, vers le mois de juin 1768. Le manuscrit, publié par V. S. Lublinsky (*Textes nouveaux de la Correspondance de Voltaire*, t. II, *Lettres à Voltaire*, Moscou/Leningrad, Éditions de l'Académie des sciences de l'URSS, 1970), est intitulé « Histoire de mes malheurs » et Voltaire indique qu'il est de Mme de Brou, tante du chevalier de La Barre. Il s'agit d'Anne Marguerite Feydeau, abbesse de Willancourt.

41 Voir *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., OCV, t. 42a, variantes, p. 501, 503, 504, 505, 507. Voir *Questions sur l'Encyclopédie*, [Genève, Cramer], 1771, t. VII, p. 278-298.

42 Voir D16253, D16258.

43 *Relation de la mort du chevalier de La Barre*, éd. cit., p. 563. Voltaire n'ignorait pas la responsabilité du Parlement. Dès le 25 août 1766, il l'analyse dans une lettre : « On prétend que le Parlement a fait périr ce jeune gentilhomme par le plus horrible supplice afin de se donner un relief de bon catholique auprès du clergé » (D13512).

44 *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., OCV, t. 42a, p. 512. C'est nous qui soulignons.

a cessé ses fonctions, que le roi a refusé de voir le premier président, Voltaire écrit à D'Alembert : « Cher et digne philosophe, c'est une petite douceur de voir les assassins du chevalier de La Barre humiliés » (D16854). Auteur d'une *Histoire du parlement de Paris* (1768) dont le but était de réduire les prétentions politiques de la cour suprême, Voltaire soutient la réforme Maupeou de janvier-février 1771⁴⁵. Dans la première version de l'article « Justice », sa parole s'en trouve libérée sur ce point. Il maintiendra cette version en 1775⁴⁶, tandis que dans *Le Cri du sang innocent*, adressé au roi, le Parlement ne sera plus attaqué et pour cause : « On demandera peut-être comment la sentence d'Abbeville qui était nulle de toute nullité, a pu cependant être confirmée par le Parlement, a pu être exécutée en partie ? En voici la raison, c'est que le Parlement ne pouvait savoir quels étaient ceux qui l'avaient prononcée⁴⁷ ». Ces variations sur le rôle du Parlement démontrent que, pour comprendre et interpréter les réécritures de Voltaire, il faut tenir compte du contexte historique et de sa stratégie dans les ouvrages concernés.

86

Or, en 1775, alors que va paraître *Le Cri du sang innocent*, un appel à la clémence royale, l'article « Justice » subit un toilettage et la « petite encyclopédie » de Voltaire s'achève sur la « Rétractation nécessaire d'un des auteurs des *Questions sur l'Encyclopédie* », une nouvelle mise au point sur le responsable de l'affaire La Barre.

UNE SECONDE RÉÉCRITURE DE LA RELATION DANS L'ARTICLE « JUSTICE » DE L'ÉDITION ENCADRÉE (1775)

De l'édition de Kehl à l'édition Moland, l'article « Justice » du *Dictionnaire philosophique* reproduisait les deux paragraphes d'introduction des *Questions* et indiquait en note que Voltaire donnait ensuite la « Lettre de M. Cass... à M. Beccaria », c'est-à-dire la *Relation de la mort du chevalier de La Barre*. Les éditeurs de Kehl renvoyaient à l'un de leurs volumes, *Politique et Législation*, et reproduisaient, à la place de la « Lettre de M. Cass... à M. Beccaria », la « Lettre à M. le marquis de Beccaria, professeur en droit public à Milan, au sujet de M. de Morangès⁴⁸ ». Sans doute voulaient-ils éviter une répétition

⁴⁵ Voir *Voltaire's political pamphlets of 1771*, OCV, t. 73 (2004), et James Hanrahan, « Voltaire et la révolution Maupeou : les tactiques d'un philosophe devant une réforme judiciaire », dans J. Renwick (dir.), *Voltaire : la tolérance et la justice*, op. cit., p. 273-289, ainsi que, du même auteur, *Voltaire and the Parlements of France*, SVEC 2009:06.

⁴⁶ *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., OCV, t. 42a, p. 512, lignes 345-351.

⁴⁷ *Le Cri du sang innocent*, éd. cit., p. 291. Dans une édition de 1773 de l'*Histoire du parlement de Paris*, Voltaire avait intégré la *Relation de la mort du chevalier de La Barre* ; il la supprime dans l'encadrée (voir OCV, t. 68 [2005], p. 128 et 132).

⁴⁸ k84, t. 41, p. 199-200 et n. 1. Cette note est reproduite dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., OCV, t. 42a, p. 500 (variante de Kehl). Dans le volume 30, *Politique et Législation*, les éditeurs de Kehl publient la *Relation de la mort du chevalier de La Barre* et *Le Cri du sang innocent*. Ils font précéder ces deux textes d'un important « Avertissement des éditeurs » qui est reproduit dans la *Relation*, éd. cit., p. 533-535.

selon le principe affiché dans l'« Avertissement des éditeurs » en tête du *Dictionnaire philosophique* : après avoir indiqué qu'ils avaient réuni, sous le titre de *Dictionnaire philosophique*, les *Questions sur l'Encyclopédie*, *La Raison par alphabet*, un dictionnaire manuscrit intitulé *L'Opinion par alphabet* et les articles de Voltaire insérés dans l'*Encyclopédie*, ils précisaient leur méthode éditoriale :

On trouvera nécessairement ici quelques répétitions ; ce qui ne doit pas surprendre, puisque nous réunissons des morceaux destinés à faire partie d'ouvrages différents. Cependant on les a évitées autant qu'il a été possible de le faire sans altérer ou mutiler le texte⁴⁹.

Cet article « Justice » a donné lieu à tractations entre Decroix et Condorcet que révèle leur correspondance et ces discussions renseignent sur la politique de Kehl à l'égard du problème des réemplois⁵⁰.

L'édition Moland recopie, sans la vérifier, une note de Beuchot, affirmant que « dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, septième partie, 1771, ce que Voltaire donnait ici n'était autre chose que la *Relation de la mort du chevalier de La Barre*, qu'il avait déjà publiée séparément (voyez les *Mélanges*, année 1766)⁵¹ ». Les éditions critiques des *Œuvres complètes* mettent au jour ces réécritures de la *Relation*, dont celle de l'édition encadrée des *Questions sur l'Encyclopédie* diffère, pour l'article « Justice », des éditions précédentes de cet ouvrage⁵². Voltaire s'était limité jusqu'à l'édition Cramer de 1774, comme nous l'avons vu, à l'ajout de précisions dans le texte de la *Relation* qu'il reprenait. En 1775, il modifie le texte de 1768 qui dénonçait le rôle néfaste de Charles Joseph Dumaisniel, seigneur de Belleval, dans l'exploitation du scandale et dans l'enclenchement de la répression judiciaire. L'instigateur de cette horrible affaire devient désormais le juge Duval de Soicourt que Voltaire appelle Saucourt⁵³. Dans la *Relation de la mort du chevalier de La Barre*, son nom n'apparaissait pas : Belleval se rend chez « le premier juge de la sénéchaussée

49 k84, t. 37, p. 2.

50 Voir Linda Gil, *L'Édition Kehl de Voltaire : une aventure éditoriale et littéraire au tournant des Lumières*, thèse de doctorat, Paris-Sorbonne, 2014, p. 658. La note de l'article « Justice » (k84, t. 41, p. 200) a été rédigée par Decroix selon les instructions de Condorcet.

51 M, t. 19, p. 549-550, n. 1.

52 Voir *Relation de la mort du chevalier de La Barre*, éd. cit., p. 539-569, et *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., t. 42a, p. 499-514, qui reprend le texte de l'encadrée et relève les variantes des éditions précédentes.

53 Le 26 septembre 1766, Voltaire l'appelle « le sieur Saucourt, juge d'Abbeville » (D13589). Dans *Le Cri du sang innocent*, il est nommé Duval Saucourt (éd. cit., p. 282) et Kehl le nomme Duval de Saucourt. Mais Mme Dumaisniel, belle-fille de Belleval, dans sa lettre du 1^{er} janvier 1775, s'insurge à propos du nom « Soicourt » : elle évoque « linique saucourt et non pas soiecourt dont cette ra[ce ?] vile osent prendre le nom » (voir Natalia Speranskaya, « Les manuscrits se rapportant à l'affaire La Barre – d'Étallonde conservés à la Bibliothèque de Voltaire à Saint-Pétersbourg » [désormais, Speranskaya], ici-même, p. 181-259, ici p. 240). Pensait-elle à une autre famille picarde « Soicourt » ou « de Soicourt » ? Ce qui est étrange, c'est que l'abbesse, Anne Marguerite Feydeau, le nommait « mr de Soecour, assesseur criminel d'Abbeville » (D15081).

d'Abbeville⁵⁴». Ce changement de responsable conduit à des adaptations du texte dont le schéma général est conservé⁵⁵.

Une vengeance personnelle est toujours à l'origine de l'arrestation et du procès de La Barre, mais le mobile est différent. Selon la première version, Belleval, amoureux de l'abbesse de Willancourt, cousine du chevalier⁵⁶, est éconduit ; le chevalier a parlé à Belleval « avec hauteur », ce que ce dernier ne lui pardonne pas⁵⁷. En 1766, le marquis et la marquise de Florian avaient informé Voltaire des intrigues de Belleval⁵⁸. Le 19 septembre 1766, Voltaire déclare qu'il a su l'origine de l'affaire grâce à sa nièce et évoque « les ressorts qu'un vieux scélérat jaloux a fait jouer pour perdre cinq jeunes gens, en perdant son rival » (D13570). En 1767 encore, le marquis de Florian accuse Belleval, décrit ses démarches pour perdre le chevalier de La Barre et indique seulement que le juge a poursuivi l'affaire avec « acharnement » car il espérait ainsi obtenir des lettres de noblesse (D13890). Or, le portrait de Belleval et le récit de ses amours contrariées, de son dépit et de son désir de vengeance, reproduit dans toutes les éditions des *Questions sur l'Encyclopédie* jusqu'en 1774, est remplacé, en 1775, par cette mise en cause du juge :

88

Un nommé Saucourt, espèce de jurisconsulte d'Abbeville, était ulcéré contre cette dame [l'abbesse], parce que lui ayant demandé pour son fils une demoiselle riche et de qualité, pensionnaire dans ce couvent, elle l'avait mariée à un autre⁵⁹.

Selon cette seconde version, Duval de Soicourt cherche à assouvir des haines personnelles⁶⁰ : il avait aussi perdu un procès contre le père d'un des jeunes gens impliqués dans l'affaire⁶¹.

Voltaire doit aussi supprimer dans la *Relation* les lignes dans lesquelles Belleval intimide les témoins, se rend chez le juge : « il força ce juge à entendre les dénonciateurs⁶² ». Il les remplace par cette accusation de Duval de Soicourt qui jette des doutes sur sa compétence réelle :

54 *Relation de la mort du chevalier de La Barre*, éd. cit., p. 546.

55 Voir le relevé des variantes dans *OCV*, t. 42a.

56 Voltaire la présente comme la tante du chevalier (*Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., *OCV*, t. 43b, p. 542, 543).

57 Voir les variantes des éditions 70, 71n, 71a, w68 dans *OCV*, t. 42a, p. 501-502 et 503.

58 Florian avait épousé en 1762 la nièce de Voltaire, Marie-Élisabeth de Dompierre de Fontaine, et résidait sur ses terres d'Hornoy en Picardie.

59 *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., *OCV*, t. 42a, p. 502.

60 Même accusation dans *Le Cri du sang innocent*, éd. cit., p. 282.

61 D'après la lettre de Mme Dumaisniel à Florian du 19 novembre 1773, Duval de Soicourt avait perdu un procès contre Jean Nicolas Douville (voir Speranskaya, p. 231). Argument repris dans *Le Cri du sang innocent*, éd. cit., p. 283 et n. 16.

62 Voir la variante des lignes 124-128, *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., *OCV*, t. 42a, p. 505.

Après avoir aiguisé ainsi le poignard qu'on appelle le glaive de la justice, il tint la place de lieutenant-criminel, pour frapper des enfants innocents avec ce poignard⁶³.

Voltaire supprime également un coup de théâtre : Belleval découvrant que son fils, Dumaisniel de Saveuse, faisait partie des jeunes gens suspectés d'impiétés, le fait s'évader⁶⁴. L'article « Justice » présente alors de manière très dévalorisante l'un des juges, Louis-Pierre Broutelle, « marchand de bois, de vin et de cochons, qui ne fut jamais reconnu pour avocat », ce qui peut donner lieu à une mise en cause du jugement pour vice de procédure⁶⁵.

En 1775, il y a donc eu substitution de coupable, un juge étant mis en accusation, alors que l'instigateur de cette catastrophe, dans la version précédente, était désormais mis hors de cause. Il est même blanchi dans une « Rétractation »⁶⁶ qui corrobore ce nouveau récit, dernier texte des *Questions sur l'Encyclopédie* après l'article « Zoroastre »⁶⁷.

LA « RÉTRACTATION NÉCESSAIRE D'UN DES AUTEURS DES QUESTIONS SUR L'ENCYCLOPÉDIE »

Cette rétractation, parue dans w75G, était omise dans Kehl. L'édition Moland la publie en reproduisant deux notes de Beuchot : la première indique que ce texte est paru en 1775, la seconde juge que, malgré cette rétractation, il faut s'en tenir à la version de la *Relation de la mort du chevalier de La Barre*⁶⁸. Cette rétractation « nécessaire », signée de son propre chef par « un des auteurs des *Questions sur l'Encyclopédie* » est double. La première rétractation concerne les colimaçons. Traitée sur le ton de la plaisanterie, elle concerne les expériences de Voltaire sur des limaces et des escargots rapportées dans *Des singularités de la nature* (1768), *Les Colimaçons du révérend père l'Escarbotier* (1768) et dans

63 *Ibid.*, p. 505.

64 Variante des lignes 130-138, *ibid.*, p. 505. Une seconde variante faisait allusion en ces termes à Dumaisniel de Saveuse : « le fils du nommé B*** auteur de toute cette tragédie » (p. 507).

65 Même version dans *Le Cri du sang innocent*, éd. cit., p. 288. Broutelle a été refusé comme président du tribunal de l'Élection en septembre 1766 et Voltaire s'en est alors réjoui (D13544, D13564, D13569, D13572, D13573). Déjà, Anne Marguerite Feydeau, dans l'« Histoire de ma vie » adressée à Voltaire, déclarait que le nommé Broutelle n'avait « jamais avocassé », que sa profession était de « se mêler de toute sorte de négoce » et qu'il vend « jusqu'à des cochons », ce qui paraît une grave flétrissure (D15081). Mêmes accusations et même mépris dans les lettres inédites présentées par Natalia Speranskaya, « Les manuscrits se rapportant à l'affaire La Barre-d'Étallonde », art. cit.

66 *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., OCV, t. 43, p. 528-532.

67 Dans l'édition de 1770, à la suite de « Zoroastre », était publié un « Supplément aux *Questions sur l'Encyclopédie*, par des amateurs » (9^e partie, p. 89-323) qui comprend 55 nouveaux articles, puis les *Lettres de Memmius à Cicéron*, p. 324-370.

68 M, t. 20, p. 621-622.

l'article « Colimaçons » des *Questions*⁶⁹. Destinée sans doute à faire diversion, sa présence veut relativiser, en quelque sorte, l'importance de ce qui suit, une amende honorable à propos de la version précédente de l'article « Justice ». Cette seconde rétractation dédouane M. B..., « magistrat très estimé dans Abbeville », qui n'a point été « la première cause de la sentence aussi horrible qu'absurde » prononcée contre deux jeunes gens « sortant de l'enfance, et plus imprudents que criminels ». Voltaire fait état d'une lettre de Belleval lui affirmant « qu'il a toujours détesté les manœuvres infernales » de ce procès⁷⁰.

Que s'est-il passé ? C'est la correspondance de Voltaire qui permet d'éclairer la question d'une réécriture qui affecte le récit dénonciateur d'une abominable injustice.

LES CAUSES DE CETTE RÉÉCRITURE

90

La publication en 1970 par Vladimir S. Lublinski, dans ses *Lettres à Voltaire*, de treize documents conservés à Leningrad qui concernent l'affaire La Barre avait éclairé cette substitution de coupable⁷¹. Theodore Besterman n'a repris que neuf textes dans l'édition dite « définitive » de la *Correspondance*. Ce dossier vient d'être complété par Natalia Speranskaya⁷² qui présente des manuscrits conservés dans la Bibliothèque de Voltaire à Saint-Petersbourg dont plusieurs lettres inédites, ce qui permet de mieux comprendre la réécriture de l'article « Justice », la présence d'une « Rétractation » et la version du *Cri du sang innocent*⁷³.

La reprise de la *Relation de la mort du chevalier de La Barre* dans l'article « Justice » avait causé à Abbeville de l'émoi qui, d'après les documents à notre disposition, ne se manifeste que fin 1773 alors que l'article a été publié pour la première fois en septembre-octobre 1771. La réaction paraît tardive. Par l'intermédiaire du marquis de Florian, un complot s'organise pour faire pression sur Voltaire afin qu'il supprime toutes les références qui dénonçaient les agissements de Belleval. Il est dirigé par Mme Dumaisniel, belle-fille de Belleval. Celui-ci, selon la « Rétractation », a écrit à Voltaire. Dans une lettre à Frédéric II de mars 1774 (D18844), Voltaire cite la déclaration sur l'honneur, datée du 9 novembre 1773, de Charles Joseph Dumaisniel de Belleval :

Nous déclarons que non seulement nous avons le jugement du chevalier de La Barre en horreur mais frémissons encor au nom du juge qui a instruit cet

69 *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., OCV, t. 40, p. 144-149.

70 Cette lettre n'a pas été retrouvée, mais Voltaire la recopie dans une lettre à Frédéric (voir ci-dessous).

71 V. S. Lublinsky, *Textes nouveaux de la Correspondance de Voltaire*, op. cit., t. II.

72 N. Speranskaya, « Les manuscrits se rapportant à l'affaire La Barre-d'Étallonde », art. cit.

73 Nous nous limitons ici à l'article « Justice » et à la « Rétractation ».

exécrable procès en foy de quoy nous avons signé ce certificat, et y avons apposé le sceau de nos armes.

Lorsque Voltaire évoque cette déclaration dans sa « Rétractation nécessaire », il la réécrit. Il introduit une dénonciation du fanatisme religieux qui ne s'y trouvait pas : « il a toujours détesté les manœuvres infernales par lesquelles on est parvenu à obtenir l'exécution appelée légale de ce carnage commis par le fanatisme ». À « l'exécrable procès », il substitue « l'exécution appelée légale de ce carnage ». Belleval dénonçait le juge d'Abbeville, Voltaire dénonce le fonctionnement de la justice⁷⁴. Le 13 décembre 1773, Voltaire avait accusé réception de ce « papier » de Belleval. Il affirme d'abord que le récit de la *Relation de la mort du chevalier de La Barre* est « tout entier de Mr Cassin, avocat au conseil, écrit de sa main », qu'il a été imprimé dans les « questions encyclopédiques », qu'on en achève une nouvelle édition dans laquelle l'article « Justice » est déjà inséré. Il propose donc, « si Monsieur de Belleval a des instructions à donner », de les imprimer « à la suite » et « on corrigera l'article suivant ses intentions » (D18680)⁷⁵. Ces offres de service s'expliquent parce que Voltaire a reçu, en outre, un nouveau récit détaillé de l'affaire organisé en plaidoyer en faveur de Belleval, texte de Jean Nicolas Douville adressé à Mme Dumaisniel⁷⁶, et une lettre de cette dernière du 19 novembre 1773 au marquis de Florian⁷⁷. D'après Mme Dumaisniel, la « charmante compagne » du marquis de Florian a pressé « Mr: de Voltaire de reparer le tort que lui avoit fait commetre une calomnie quil avoit pris pour la verité⁷⁸ ».

Comment expliquer cette intervention, cinq ans après la publication de la *Relation de la mort du chevalier de La Barre*, deux ans après celle de l'article « Justice » ? Il semble bien que les *Questions sur l'Encyclopédie* n'aient pas été lues à Abbeville par la famille Belleval dès leur parution. Mme Dumaisniel fait allusion à l'« étonnement » de son beau-père quand on lui a montré l'article « Justice »⁷⁹. Fin 1773, les circonstances sont favorables à la démarche de la famille Dumaisniel, qui bénéficie de l'appui de la nouvelle marquise de Florian et de Florian auquel ces lettres sont adressées. Peut-être l'annonce d'une nouvelle édition des *Questions sur l'Encyclopédie* est-elle parvenue par ce canal à Abbeville.

74 *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., OCV, t. 43, p. 532.

75 Mme Dumaisniel fera allusion à cette lettre dans D18751.

76 Voir la lettre de Douville à Mme Dumaisniel, écrite avant le 19 novembre 1773 (Speranskaya, p. 223-230). Le fils de Jean Nicolas Douville avait été impliqué dans l'affaire La Barre.

77 Voir Speranskaya, p. 230-233.

78 *Ibid.*, p. 230. Florian a épousé en seconde noces Lucrèce Angélique Rilliet.

79 Lettre de Mme Dumaisniel à Florian, 19 novembre 1773, *ibid.*, p. 230. Serait-ce Douville qui aurait montré à Belleval l'article « Justice » ? D'après sa lettre du 10 janvier 1774, Douville a lu et même il relit cet article des *Questions sur l'Encyclopédie* (voir Speranskaya, p. 233). C'est peut-être lui qui a alerté la famille Belleval.

Belleval en aura la confirmation par Voltaire dans sa lettre du 13 décembre 1773 (D18680). Voltaire pense toujours au malheureux La Barre que tous semblent avoir oublié. Un accident, celui du magasin des poudres d'Abbeville en novembre 1773⁸⁰, a été l'occasion d'en raviver la mémoire. Voltaire l'interprète comme une juste punition de la Providence, ce qui est pour lui une manière de dire que l'injustice commise en 1766 occupe toujours son esprit. Non seulement il l'a écrit à Florian le 22 novembre 1773 (D18641), mais il a pris contact avec Anne Marguerite Feydeau qui cherche à se dédouaner aux yeux de tous. La cousine du chevalier de La Barre répond à Voltaire en le remerciant de l'intérêt qu'il manifeste à l'occasion de cet accident, mais refuse de lui envoyer « des particularités sur la malheureuse affaire d'Abbeville » qui doit, selon elle, rester dans l'oubli. Elle regrette de n'avoir pu empêcher que l'article où est le nom de B... soit écrit, ce qui lui permet de garder des relations correctes avec la famille Dumaisniel, mais elle n'innocente pas Belleval (D18657). Enfin, faut-il signaler que Duval de Soicourt est décédé en mars 1771, que la parole à Abbeville s'en trouve plus libre, moins sujette à polémique⁸¹? Ces témoignages épistolaires envoyés à Voltaire restent de l'ordre du privé et c'est après la publication du *Cri du sang innocent* que le fils de Duval de Soicourt défendra sa mémoire⁸².

Nouvel envoi de Florian, le 28 janvier 1774, de « pièces relatives à l'affaire de mr de Belleval » : « c'est une lettre à moi de Mme Dumaisniel, une lettre de Madame l'abbesse et une troisième de Mr Douville⁸³ ». Le marquis de Florian s'engage clairement :

Nous vous conjurons le serin [son épouse] et moi de rendre à cette famille affligée par l'article *justice* tous les services qui dépendront de vous. Un de mes amis me disait ces jours passés que vous étiez le dispensateur de la gloire de vos contemporains, l'appréciateur de leur mérite, c'est donc vous seul qui pouvez effacer une tache ineffaçable par tout autre ; vous ferez un acte d'humanité et même de justice.

Enfin, le marquis de Florian n'hésite pas à toucher la corde sensible en rappelant que sa première épouse, la nièce décédée de Voltaire, Marie Élisabeth de Dompierre de Fontaine, éprouvait « une tendre amitié » pour Mme Dumaisniel (D18776).

⁸⁰ Sur les circonstances de cet accident, voir le récit détaillé de Mme Dumaisniel dans sa lettre du 19 novembre 1773 (voir Speranskaya, p. 233).

⁸¹ On ignore à quelle date Voltaire a eu connaissance de ce décès.

⁸² Voir *Le Cri du sang innocent*, éd. cit., p. 236-237.

⁸³ Lettre de Mme Dumaisniel du 14 janvier 1774 (D18751), lettre d'Anne Marguerite Feydeau du 10 janvier 1774 (D18746), lettre de Jean Nicolas Douville à Mme Dumaisniel du 10 janvier 1774 (voir Speranskaya, p. 233-235).

Le contenu de ce second envoi confirme le rôle que chacun des correspondants a choisi d'adopter. Jean Nicolas Douville défend Belleval, précise que Voltaire lui avait fait demander des informations, qu'on l'a empêché d'envoyer lui-même tous les éclaircissements qu'il pouvait et voulait donner⁸⁴. L'abbesse de Willancourt, dans sa lettre à Florian, proteste contre une imputation fautive : elle n'a pas envoyé à Voltaire « le mémoire sur lequel on a fait l'article Justice » et dont quelques personnes se plaignent, son « plus grand désir est que toute cette affaire reste dans le plus grand oubli et qu'on en perde jusqu'au souvenir » (D18746). Elle se plaint de la manière dont elle a été traitée et de nouveau déclare que des faits ont été falsifiés. Quant à Mme Dumaisniel, qui désire avoir une édition corrigée des *Questions sur l'Encyclopédie*, elle demande que Voltaire ne désigne Belleval que par la lettre B (D18751). Or, c'est ce qu'il a fait de son propre chef dans l'article de l'édition de 1770-1772, que Mme Dumaisniel ne semble pas avoir lu attentivement, même si sa demande peut concerner d'autres textes.

Voltaire est donc confronté à des dégâts collatéraux causés par son éloquente défense d'une victime du fanatisme, mais aussi aux intérêts individuels de tous ceux qui, de près ou de loin, ont assisté et/ou participé à ce procès. Loin du théâtre des opérations, il a voulu, dès 1766, faire entendre la voix de la justice et de la raison, mais il dépend de ses informateurs. Des années ont passé, bien que les faits ne soient plus d'actualité, il estime qu'il faut toujours lire ce texte. Ainsi, il le reproduira dans deux éditions de l'*Histoire du parlement de Paris*⁸⁵. En 1771, Voltaire reprend donc cette relation de la mort du chevalier de La Barre dans ses *Questions sur l'Encyclopédie*, avec, dans l'article « Justice », des modifications allant dans le sens d'une plus grande liberté d'expression, ainsi que l'étude de variantes l'a indiqué⁸⁶. Mais voici qu'en 1773-1774, un monde provincial avec ses haines recuites, ses vieux contentieux, mais aussi ses problèmes d'honneur et de dignité, prend la parole et revendique, au nom de la vérité, qu'un des articles de Voltaire, déjà paru, soit modifié dans une nouvelle édition. Dans les mois et années qui ont suivi l'exécution de La Barre, Voltaire quêta des informations. En 1773-1774, par l'intermédiaire de son neveu, le marquis de Florian, des documents non demandés affluent à Ferney et ceux-ci proposent une nouvelle version de l'affaire. Ces envois accusent Voltaire d'avoir commis une injustice et, circonstance aggravante, dans un article intitulé « Justice ». De plus, la notoriété

⁸⁴ Lettre de Douville du 10 janvier 1774 (voir Speranskaya, p. 234-235).

⁸⁵ w70l et w68 : voir *Histoire du parlement de Paris*, chap. 69 « Le Parlement mécontente le roi et une partie de la nation. Son arrêt contre le chevalier de La Barre et contre le général Lalli », éd. cit., p. 555, variante des lignes 5-6.

⁸⁶ Voir, ci-dessus, la variante concernant le rôle du Parlement, p. 85 et n. 44.

de son œuvre lui impose des responsabilités, comme Florian l'avait rappelé à ce « dispensateur de la gloire de [ses] contemporains⁸⁷ ».

La première réaction de Voltaire consiste à s'informer auprès de Bertrand Gaillard d'Étallonde, le rescapé de l'affaire, avec lequel il est en relation depuis 1767. Il lui a offert de l'aider dès le 13 janvier (D13836) et lui a déjà rendu quelques services⁸⁸. Le 20 décembre 1773, Voltaire répond à une lettre de Gaillard d'Étallonde (D18693). Il s'agissait pour l'exilé d'obtenir des lettres de grâce afin de recouvrer ses droits à l'héritage paternel. Pour l'entérinement de ces lettres de grâce, le coupable devait se présenter en personne. Il lui fallait donc un congé du roi de Prusse que Voltaire va solliciter et qui sera accordé⁸⁹. Or, Voltaire a demandé à Gaillard d'Étallonde des informations sur l'affaire La Barre et celui-ci lui a répondu. Voltaire s'est empressé de communiquer cette réponse à Florian le 22 janvier. Ces lettres, à ce jour non retrouvées, sont attestées par la lettre de Florian du 28 janvier 1774 (D18776). Gaillard d'Étallonde a accusé Belleval. En effet, Florian, qui s'est mis au service de la famille Dumaisniel, essaie de contrecarrer ce témoignage :

94

Les papiers cy joints répondront à la lettre de mr d'Etalonde, lequel Detalonde vous écrit sans doute sur les premiers bruits qui coururent au commencement de cette cruelle et odieuse affaire, qui véritablement chargeait un peu m. de Belleval attendu une querelle qu'il avait eue avec le ch^{er} de Labarre. D'Etalonde n'a rien sçu depuis, il part de son premier mouvement. J'espère que la lettre de m. Detallonde ne nuira pas à messire de Belleval, lequel malgré sa charge est véritablement gentilhomme.

Dans cette société d'Ancien Régime, la question de la noblesse de Belleval revêt une importance certaine, elle est l'objet de susceptibilité si l'on soupçonne qu'elle lui est déniée⁹⁰. Pour la famille Dumaisniel, l'honneur de Belleval et par conséquent son statut social sont en cause.

⁸⁷ Voir, ci-dessus, D18776.

⁸⁸ Voir D13940, D14200, D14469 en réponse à D14438, D18080. Gaillard d'Étallonde est enrôlé dans les armées de Frédéric II, d'où la possibilité, pour Voltaire, de le recommander au roi.

⁸⁹ Sur les démarches de Voltaire auprès de Frédéric et sur la signification de la correspondance de l'homme de lettres et du souverain au sujet de Gaillard d'Étallonde, voir Christiane Mervaud, *Voltaire et Frédéric II. Une dramaturgie des lumières*, SVEC, n° 234 (1985), p. 473-494.

⁹⁰ Voir la lettre écrite avant le 19 novembre 1773 (Speranskaya, p. 224) dans laquelle Jean Nicolas Douville s'indigne que Belleval, dans la *Relation de la mort du chevalier de La Barre*, ait été présenté, en tant que magistrat du tribunal de l'Élection, comme membre d'une « compagnie de bourgeois » (éd. cit., p. 541).

Voltaire, qui va s'engager pour qu'on rende justice à Gaillard d'Étallonde et à la mémoire du chevalier de La Barre⁹¹, se range aux côtés de la famille Dumaisniel comme il l'a fait savoir le 13 décembre 1773 à Charles Joseph Dumaisniel de Belleval. Mais il résiste, le 9 février 1774, dans une lettre au marquis de Florian (D18805), à de nouvelles sollicitations afin d'y mettre un point final :

J'ai reçu tout ce que vous m'avez envoyé d'Abbeville. On ne peut faire autre chose que ce qu'on a fait dans la dernière édition qui est achevée. On a rendu justice à m. Belleval, et le public ne s'en soucie guère. Tout passe, tout s'oublie, tout s'anéantit.

Effectivement, Voltaire a fait tout ce qu'il pouvait faire⁹². Même version de l'affaire dans *Le Cri du sang innocent*, dans lequel une note corrige l'erreur de la *Relation de la mort du chevalier de La Barre* attribuant à Belleval « l'affreux procès suscité uniquement par Duval Saucourt⁹³ ». Il a non seulement corrigé l'article « Justice », mais il a aussi ajouté une « Rétractation ». Dans un billet non daté comme tous ceux concernant cette « Rétractation », Voltaire prie Gabriel Cramer « de ne pas oublier de faire imprimer ces deux rétractations à la fin des questions sur l'encyclopédie » (D18716) ; dans un autre, il réclame « la note sur l'article justice, que l'on doit mettre à la fin des questions » afin d'y ajouter « quelque chose » (D18717). Il demande copie de cette « déclaration », remise il y a quelques mois, car « c'est une pièce nécessaire pour la justification d'un homme de mérite d'Abbeville » (D18718). Ces billets ont été datés par Theodore Besterman approximativement du 31 décembre 1773, c'est-à-dire tout de suite après la lettre de Voltaire à Belleval du 13 décembre 1773 (D18680), ce qui paraît un délai trop court ; en outre, Voltaire précise dans D18718 qu'il a remis ce texte « il y a quelques mois ». Il faut donc dater ces billets de l'année 1774. Enfin, dans un dernier billet, Voltaire, qui a reçu une épreuve, propose une correction pour éviter une répétition, correction qui a été prise en compte (D18758)⁹⁴. Dans un billet à Cramer (D18758), que Besterman date de janvier 1774, Voltaire réclame « sept ou huit copies » de la « Rétractation », précisant qu'il n'est pas utile d'envoyer le livre entier. Il semble qu'il se propose d'adresser des tirés-à-part à Abbeville à la famille Dumaisniel, mais comme il est remercié par

91 Il ne veut pas que son protégé sollicite des lettres de grâce, il veut « une justification pleine et entière » (D19251) qui ouvrirait la voie à la réhabilitation du chevalier de La Barre, ce que Voltaire n'obtiendra pas. Ce sera la Convention montagnarde qui, le 15 novembre 1793, réhabilitera sa mémoire.

92 Mme Dumaisniel, dans sa lettre du 1^{er} janvier 1775, fait allusion à une promesse de Voltaire qui lui enverrait la nouvelle édition de ses *Questions sur l'Encyclopédie* (voir Speranskaya, p. 240). Il lui enverra un tiré à part (voir D18758).

93 *Le Cri du sang innocent*, éd. cit., p. 284.

94 Voir *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., OCV, t. 43, p. 529, n. 4.

Mme Dumaisniel le 1^{er} janvier 1775 de bien vouloir lui envoyer les *Questions*⁹⁵, le billet à Cramer (D18758) doit être daté de la fin de 1774.

96 Sans doute se déjuger n'avait été ni évident ni facile pour Voltaire qui ne rappelle pas à son neveu, du moins dans les textes à notre connaissance, que celui-ci l'avait induit en erreur. En fait, en 1766, il avait utilisé une version envoyée par Florian. Ignorait-il alors les manœuvres de Duval de Soicourt ? Le 28 juillet 1766, alors qu'il est allé aux eaux de Rolle en Suisse, il sait que Duval de Soicourt, jugeant La Barre, s'est vengé de l'abbesse⁹⁶. Quand il rédige la *Relation de la mort du chevalier de La Barre*, il a lu le *Mémoire à consulter* de Linguet. Les documents d'Abbeville, qu'il a reçus en 1773-1774, font de nouveau largement allusion au *Mémoire à consulter* rédigé par Linguet en faveur de Moïsnel, de Dumaisniel de Saveuse et de Douville de Maillefeu⁹⁷. Mais c'est le 28 janvier 1775, après avoir reçu de nouveaux documents, qu'il prétend avoir découvert et compris « les manœuvres infernales dont se servit un dévot pour perdre mad^e l'abbesse de Villancourt, le chevalier de la Barre et d'Étallonde⁹⁸ ».

Le 26 février 1774 (D18823), il indique au marquis de Florian que l'innocence de Belleval n'est pas prouvée de manière indubitable et il explique que, malgré ses doutes, il s'est décidé à favoriser la famille Dumaisniel. Il expose les raisons de sa décision :

Toute la famille d'Étallonde est certaine que Belleval est la première cause de l'affreuse catastrophe du chevalier de La Barre, mais elle dit qu'il s'est brouillé depuis avec le procureur du roi, et qu'alors il a changé d'avis. On ajoute que ses enfants sont avantageusement mariés, et qu'ils ont de la considération dans leur province. Ce sera donc pour eux qu'on rétablira la réputation du père dans la nouvelle édition qui est presque achevée.

Ces explications ne mettent pas au premier plan le dossier d'Abbeville envoyé par Florian, mais d'autres informations venant de la famille d'Étallonde ; elles ne soufflent mot de Duval de Soicourt et laissent penser que Voltaire n'a pas été parfaitement convaincu par les argumentations de Mme Dumaisniel et de

⁹⁵ Voir la lettre de Mme Dumaisniel à Florian du 1^{er} janvier 1775 (voir Speranskaya, p. 240).

⁹⁶ Voltaire écrit au marquis de Florian qu'il vient de « lire le mémoire signé de huit avocats » (D13457). Il s'agit de la *Consultation* qui est précédée par le *Mémoire à consulter* de Linguet paru le 27 juin (voir la *Relation*, éd. cit., p. 563, n. 85).

⁹⁷ Lettre de Mme Dumaisniel du 1^{er} janvier 1775 (voir Speranskaya, p. 242) ; Lettre de Jean Nicolas Douville, avant le 19 novembre 1773, qui, s'il n'était pas brouillé avec Linguet, pourrait obtenir de sa part « bien d'autres particularités » (voir Speranskaya, p. 230). Le *Mémoire à consulter et Consultation pour les sieurs Moynel, Dumesniel de Saveuse et Douville de Maillefeu, injustement impliqués dans l'affaire de la mutilation d'un crucifix, arrivée à Abbeville, le 9 août 1765* (Paris, 1766) ne figure pas dans la Bibliothèque de Voltaire.

⁹⁸ D19314. Il a reçu d'autres pièces (voir D19179, D19194, D19198, D19201, D19228, D19289). Parmi tous ces documents, il fait peut-être allusion à ceux de janvier 1775 qu'il a reçus par l'intermédiaire de Florian.

Jean Nicolas Douville en faveur de Belleval. Voltaire fait état de la conviction contraire de la famille d'Étallonde qui maintient une certaine responsabilité de ce dernier⁹⁹. Voltaire, pourtant, semble se contenter de la déclaration de Belleval et met en avant son désir de ne pas nuire à ses enfants. Pragmatique, il se préoccupe à la fois du survivant, Bertrand Gaillard d'Étallonde, mais aussi du sort d'une famille provinciale de petite noblesse. Faut-il rappeler que Voltaire a agi de même en faveur de Bernard Joseph Saurin dont le père avait été compromis dans l'affaire des couplets ? Bien que doutant de l'innocence de Saurin père¹⁰⁰, Voltaire a rectifié, à la demande de son fils, les notices « La Motte-Houdart » et « Saurin » du « Catalogue des écrivains » du *Siècle de Louis XIV*¹⁰¹. Peut-être faut-il tenir compte de son refus d'une injustice immémoriale, celle qui veut que les enfants paient pour les fautes de leurs parents. Voltaire, qui a tant dénoncé l'injustice du péché originel, ferait preuve ici d'une certaine cohérence. Ainsi, dans un cas, celui du fils Saurin, comme dans l'autre, celui de la famille Dumaisniel, il répond aux situations difficiles auxquelles il se trouve confronté, en privilégiant des accommodements qui ne respectent peut-être pas la stricte vérité, qui ne correspondent pas parfaitement à son propre jugement, mais qui rendent la vie plus facile à ceux qui subissent les retombées d'événements auxquels ils n'ont pas directement participé.

Faudrait-il également explorer une autre hypothèse, sans doute aventureuse ? Voltaire qui a soulevé le problème de la certitude en matière judiciaire dans l'article « Certain, certitude »¹⁰² a, depuis qu'il agit en redresseur de torts, eu maintes occasions de réfléchir sur la valeur des témoignages. Il vient d'être confronté, dans l'obscur affaire Morangiès dans laquelle il se fourvoie, à des témoignages contradictoires. En 1772, dans son *Essai sur les probabilités en fait*

99 On ignore s'il a pris contact avec elle. Louis Jean Baptiste Gaillard de Framicourt, frère de Bertrand Gaillard d'Étallonde, remercia Voltaire lorsqu'il obtiendra du roi de Prusse un congé d'un an pour son protégé (D18846). Il écrit alors qu'il n'a pas l'honneur d'être connu de Voltaire.

100 Voir la lettre de Voltaire à Bernard Joseph Saurin (D7137). Le fils de Joseph Saurin s'était plaint qu'une éventuelle culpabilité de son père dans l'affaire des couplets ait été évoquée dans la notice consacrée à Houdart de La Motte dans le « Catalogue des écrivains » du *Siècle de Louis XIV*, en 1756. Voltaire avoue à Bernard Joseph Saurin, sous le sceau du secret, ses doutes quant à l'implication de Joseph Saurin, mais prend en considération la situation de son fils : « Je vois de quelle conséquence il est pour vous que les accusations consignées contre la mémoire de monsieur votre père [...] soient pleinement réfutées ». Et plus loin, à propos des protagonistes de l'affaire : « Enfin tous deux [Jean-Baptiste Rousseau et Boindin] sont morts, et vous vivez ; c'est votre honneur, c'est votre repos qui m'intéresse. »

101 Voir *Le Siècle de Louis XIV, OH*, p. 1173-1179, 1206-1208, 1731-1732. Il a publié aussi une *Réfutation d'un écrit anonyme contre la mémoire de feu Monsieur Joseph Saurin (OCV, t. 49a [2010], p. 303-310)*.

102 *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., *OCV*, t. 39, p. 569-575 : il fait précéder sa reprise de l'article « Certain, certitude » du *Dictionnaire philosophique* par des développements sur les conséquences néfastes de certitudes en matière judiciaire.

de justice et dans ses *Nouvelles probabilités en fait de justice*¹⁰³, il essaie de trouver une solution sur le plan judiciaire « en esquissant une théorie des conditions de la conviction dans les affaires sans preuves tangibles¹⁰⁴ ». Comment concilier le scepticisme de Voltaire quant à l'appréhension de la vérité, ses convictions fortes, son désir d'agir ? L'équation n'est pas aisée à résoudre. Dans l'article « Vérité » des *Questions sur l'Encyclopédie* publié en février-mars 1772, et dont le point de départ est le procès de Jésus, tel que relaté dans l'Évangile selon saint Jean, Voltaire fait preuve de ce scepticisme quant à la vérité. À Jésus qui déclare : « je suis venu au monde, afin de rendre témoignage à la vérité ; tout homme qui est de vérité écoute ma voix », Pilate répond : « Qu'est-ce que vérité ? Et ayant dit cela il sortit, etc. »¹⁰⁵. Voltaire remarque qu'on ignorera toujours la réponse qu'aurait faite Jésus et il s'interroge sur la vérité, « humainement parlant ». Il montre alors combien il est difficile d'établir des vérités historiques qui ne sont, selon lui, que des probabilités et, en matière de justice, il plaide pour la clémence étant donné que le juge n'est pas en mesure de sonder les reins et les cœurs et de reconstituer, avec une certitude absolue, des faits passés que tous ceux qui y ont été mêlés ont tendance à gauchir en fonction de leurs intérêts¹⁰⁶. Voltaire conteste une fois de plus l'autorité des juges et indique que les dépositions des témoins doivent être soumises à un rigoureux examen critique. Le fait-il lui-même ? Voltaire savait que, dans ce dossier d'Abbeville, on lui envoyait deux copies des témoignages de Jean Nicolas Douville en prétextant que l'écriture de ce dernier était illisible. Or, la lettre du 10 janvier 1774 de Douville est autographe, comme le signale l'édition de ces inédits par Natalia Speranskaya¹⁰⁷. Pourquoi les deux autres sont-elles des copies ? Il s'agit de la lettre de Douville avant le 19 novembre 1773 dont la copie est de la main de Charles Joseph Dumaisniel de Belleval et ne comporte pas de signature pour l'authentifier¹⁰⁸. Il s'agit aussi dans la lettre de Mme Dumaisniel au marquis de Florian du 18 janvier 1775, de la copie, par Mme Dumaisniel, d'un témoignage de Douville qui y est inséré¹⁰⁹. Rien ne permet d'assurer que ce sont des copies conformes. Copier, c'est parfois réécrire, surtout lorsque le copiste a ses intérêts

¹⁰³ *Essai sur les probabilités en fait de justice ; Nouvelles probabilités en fait de justice*, éd. John Renwick, OCV, t. 74A (2006), p. 243-384 ; p. 385-410. J. Renwick a rappelé que « les juristes et les commentateurs de tous les temps – confrontés à des témoignages discordants ou discutables – n'ignoraient pas ce problème des probabilités, diversement connues sous le nom de : présomptions, conjectures, signes, suspicions, indices ou apparences » (p. 284).

¹⁰⁴ Jean Goulemot, article « Morangiès, Jean François Charles, comte de », dans *Inventaire Voltaire*, p. 948.

¹⁰⁵ Jean, xviii, 37-38.

¹⁰⁶ *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., OCV, t. 43, p. 442-447.

¹⁰⁷ Voir Speranskaya, p. 233.

¹⁰⁸ Voir Speranskaya, p. 223.

¹⁰⁹ Voir Speranskaya, p. 244-248.

engagés dans les textes qu'il est censé reproduire scrupuleusement. Ces lettres recopiées font de Jean Nicolas Douville un ardent défenseur de Belleval et un dénonciateur impitoyable des manœuvres de Duval de Soicourt. Toutes les hypothèses sont permises. Quant à Voltaire, il ne disposait pas de moyens pour enquêter à ce sujet et restait dépendant des documents qu'on lui envoyait. Tout était alors, pour lui, question de confiance.

Tout compte fait, quelles qu'aient été les motivations de Voltaire cédant à la pression de la famille Dumaisniel dont on ne mesure pas, peut-être, toute l'ampleur, cette nouvelle version des faits pour l'article « Justice » lui offrait de plus larges potentialités militantes. C'est un facteur sans doute pris en compte par Voltaire et dont on aurait tendance à croire qu'il fut déterminant. C'est un juge qui abuse de son pouvoir pour régler, de manière détournée, un contentieux personnel. C'est un juge qui avait « tout le fanatisme du capitoul de Toulouse David, principal assassin des Calas, et il joignait l'hypocrisie à ce fanatisme ». C'est un juge qui se rend coupable de délation : il accuse le chevalier de « s'être habillé en fille » auprès de l'évêque d'Amiens¹¹⁰. La justice en France est rendue par des personnes peu recommandables, l'une mue par l'esprit de vengeance, l'autre (Broutelle) « qui ne fut jamais reconnu pour avocat ». On note les limites et la force de la réécriture dans les *Questions sur l'Encyclopédie*. Voltaire n'entend pas faire état de toute cette documentation nouvelle¹¹¹, de détails inédits, de responsabilités diverses et accumulées ni de leur effet boule de neige, il s'en tient à la vision claire et efficace d'un seul coupable et quel coupable ! Le juge en personne dont on est en droit d'exiger impartialité, lucidité critique, méfiance à l'égard des emballements et affabulations populaires, lumières dans l'application d'une sanction adaptée au délit. Duval de Soicourt en est l'exacte antithèse, son acolyte, Broutelle, un homme décrié. Cette stylisation impose la vision d'une face noire de la justice face à l'écheveau difficile à démêler des faits et des responsabilités, ce qui ne l'empêche pas de continuer à se documenter pour *Le Cri du sang innocent*.

LES CONSÉQUENCES DE CETTE RÉÉCRITURE POUR L'INTERPRÉTATION DES *QUESTIONS SUR L'ENCYCLOPÉDIE*

Cette réécriture de l'article « Justice » n'est pas un épiphénomène tout juste bon à intéresser les amateurs de variantes ou ceux qui s'astreignent à de fastidieux établissements des textes. L'intérêt de cette étude n'est pas pur objet d'érudition,

¹¹⁰ *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., OCV, t. 42A, p. 502 et 503.

¹¹¹ Dans aucun texte, Voltaire ne pourra faire état de la responsabilité du président d'Ormesson, signalée dès 1768 par l'abbesse de Willancourt dans l'« Histoire de mes malheurs » (D15081) et à laquelle fait allusion la nouvelle documentation envoyée d'Abbeville.

ne serait-ce que parce qu'elle signale la complexité de la question judiciaire dans les *Questions*. Les réécritures successives de l'affaire La Barre non seulement contribuent à éclairer *Le Cri du sang innocent*, mais témoignent d'une volonté farouche de dénoncer un procès inique. Les unes imposent, par la répétition et par des variations, l'image obsédante d'une justice archaïque qui a la culture du feu purificateur, une culture du bûcher et qui, main armée de l'Église, offre au peuple de grandes fêtes punitives. La seconde réécriture de l'article « Justice » permet de jeter un coup d'œil dans le laboratoire de l'écriture voltairienne entre pression et conviction, entre information et stratégie. Elle explique que Voltaire n'ait pas publié un texte qui, manifestement, devait servir de conclusion aux *Questions sur l'Encyclopédie* : la « Déclaration des amateurs, questionneurs, et douteurs, qui se sont amusés à faire aux savants les questions ci-dessus en neuf volumes¹¹² ». Ce texte a été publié pour la première fois dans le « *Dictionnaire philosophique* » de Kehl¹¹³. Cette « déclaration » ironique annonçait la parution « à la fin du carême de 1772, ou dans l'avent de 1773 » d'un tome 10, à la suite donc de la première édition en neuf volumes. Elle invitait tous les ennemis de Voltaire, l'auteur de la *Gazette ecclésiastique*, l'abbé Guyon, l'abbé de Caveirac, Chiniac, Larcher, La Beaumelle, Nonnotte, Patouillet à faire part de leurs « critiques instructives ». Elle promettait qu'il y serait répondu de bonne encre : « Ce dixième tome contiendra des articles très curieux, lesquels, si Dieu nous favorise, pourront donner une nouvelle pointe de sel que nous tâcherons de répandre dans les remerciements que nous ferons à ces messieurs ». Elle était signée du mont Krapac, le 30 du mois de Janus, l'an du monde indiqué selon différents calendriers, le dernier, selon les philosophes, renvoie à l'infini. L'infini était donc le dernier signe typographique des *Questions sur l'Encyclopédie* de Voltaire, un signe symbolique pour une encyclopédie. Ce texte est reproduit en annexe dans l'édition d'Oxford. La première édition des *Questions* (1770-1772) n'avait pas pu l'utiliser. On se souvient en effet que, son neuvième tome, qui s'achevait avec l'article « Zoroastre », étant trop court, il avait été suivi par un « Supplément aux *Questions sur l'Encyclopédie* par des amateurs » comprenant cinquante-cinq nouvelles entrées¹¹⁴. Voltaire se trouvait alors empêché d'évoquer un dixième tome. Voltaire avait destiné cette « Déclaration des amateurs » à sa première édition et il a renoncé ensuite à la destiner à une autre édition de cet ouvrage. Dans l'édition Cramer de 1774, en quatre volumes in-4°, il n'en était plus temps puisque le titre annonçait neuf volumes. Et cette déclaration

112 *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., OCV, t. 43, p. 537-543.

113 «84, t. 43, p. 498-499.

114 À la fin de ce tome 9, les *Lettres de Memmius à Cicéron* étaient publiées, p. 324-370.

est absente de l'édition de Neuchâtel et de celle de Rey à Amsterdam. Elle ne convenait pas non plus pour l'édition encadrée en six tomes.

Voltaire avait prévu que ses *Questions sur l'Encyclopédie* devaient se conclure sur une note de désinvolture ironique. Dans l'édition encadrée, elles se concluent par l'évocation d'une « sentence aussi horrible qu'absurde prononcée dans Abbeville contre deux jeunes gens sortant de l'enfance¹¹⁵ », ce qui renvoie aux horreurs de la France du XVIII^e siècle. À la jouissance de l'ironie, Voltaire a préféré l'éloquence de l'indignation. Voltaire restait animé d'une « énergie féroce¹¹⁶ » au service des victimes de l'horrible affaire La Barre. Il a choisi que le dernier mot de sa dernière édition des *Questions sur l'Encyclopédie* stigmatise la « boucherie de cannibales » d'Abbeville, un changement lourd de sens : la conclusion des *Questions* n'est plus plaisamment polémique, elle est intensément militante.

¹¹⁵ *Questions sur l'Encyclopédie*, éd. cit., OCV, t. 43, p. 532.

¹¹⁶ R. Grandroute, Introduction au *Cri du sang innocent*, éd. cit., p. 259.

